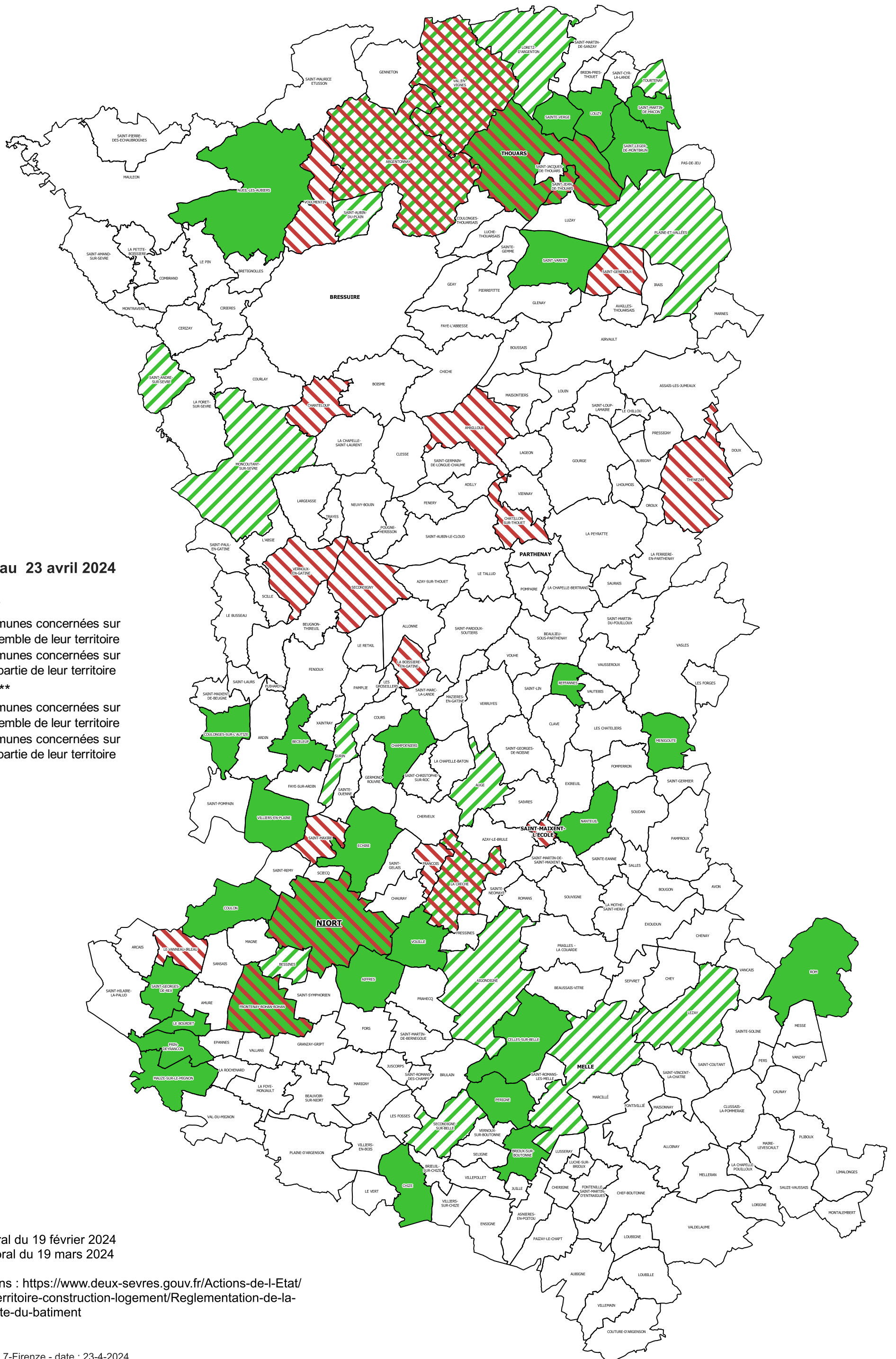


Communes soumises à l'arrêté préfectoral " Mérules ou Termites " en Deux-Sèvres

Direction
départementale
des territoires



Situation au 23 avril 2024

Mérules *

- Communes concernées sur l'ensemble de leur territoire
- Communes concernées sur une partie de leur territoire

Termites **

- Communes concernées sur l'ensemble de leur territoire
- Communes concernées sur une partie de leur territoire

Sources :
* Arrêté préfectoral du 19 février 2024
** Arrêté préfectoral du 19 mars 2024

Plus d'informations : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-territoire-construction-logement/Reglementation-de-la-construction/Sante-du-batiment>